

Le recensement du Nigéria

L'organisation régulière d'un recensement fiable et la mise en place d'institutions d'état civil crédibles sont des conditions absolues pour toute entreprise sérieuse de développement. Les pays industriels le savent depuis longtemps, qui doivent aujourd'hui concilier ces exigences avec les inquiétudes diffuses que répand dans la population la généralisation des fichiers informatiques. Pour les pays en développement, la démonstration que vient de donner le Nigéria est exemplaire.

Dans le tableau « Tous les pays du monde », adapté de celui du *Population Reference Bureau* (P.R.B.), que *Population et sociétés* a publié dans son numéro 259 de juillet 1991, la population indiquée pour le Nigéria était de 122,5 millions d'habitants en 1991 (8^e rang mondial et 1^{er} rang africain, loin devant l'Égypte, 21^e, 54,6 millions). La projection pour 2025 indiquait de même 305 millions d'habitants (5^e rang mondial). Un utilisateur qui, se souvenant d'une mise en garde parue avec l'édition 1987 du même tableau (« *l'estimation du P.R.B. pour le Nigéria est plus élevée que celle des Nations-Unies d'environ 10%* »), se serait reporté à d'autres sources, aurait trouvé dans une publication officielle du Nigéria (1), une estimation de 112 258 100 habitants en 1988, avec un taux d'accroissement « *vraisemblablement supérieur à 3% par an* », ce qui n'est pas différent de 122

millions en 1991. Avec quelque obstination, il aurait pu trouver cependant une estimation du *Federal Office of Statistics* (FOS) de 95,7 millions d'habitants en 1985, qui conduirait, avec un taux d'accroissement de 3% par an, à « seulement » 114 millions en 1991.

Or il se trouve qu'en novembre 1991 le Nigéria a organisé un recensement. Les résultats provisoires ont été solennellement annoncés moins de quatre mois plus tard par le Président Ibrahim Babandiga : 88 514 501 habitants, chiffre largement diffusé par la presse locale. Du jour au lendemain, les Nigériens se sont donc réveillés avec 26 ou 33 millions de compatriotes « évanouis », les estimations citées étant beaucoup trop élevées !

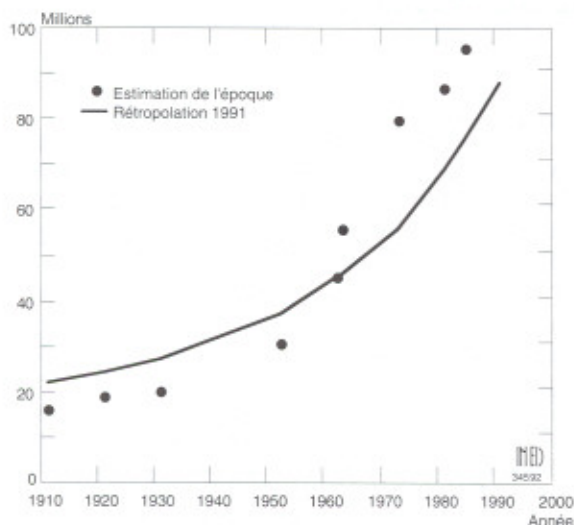
(Notons que la presse française – accaparée à l'époque par les élections régionales et, pour l'Afrique, par le référendum par lequel les Blancs d'Afrique du Sud approuvaient les réformes du Président De Klerk – ne fit nulle mention de l'affaire. Un titre s'imposait pourtant : *mais où sont les Nigérian(s) d'antan ?*).

Les précédentes tentatives de dénombrer la population avaient été des fiascos bien connus des autorités nigérianes et des démographes. Pendant la période coloniale britannique, l'absence d'état civil, le sous-équipement des infrastructures et de l'administration, l'alphabétisation déficiente et surtout l'hostilité de la population à ce qui lui apparaissait comme une investigation fiscale entraînaient ce qui apparaît aujourd'hui comme une forte sous-estimation (tableau 1).

(1) Nigeria Demographic and Health Survey, *Federal Office of Statistics*, Lagos, Nigeria et *IRD/Macro International Inc.* Columbia, Maryland, USA, avril 1992.

**Tableau 1. Population du Nigéria
(en millions d'habitants).**

Année	Estimation de l'époque	Rétropolation provisoire
1991	88,51	88,51
1985	95,69	76,32
1981	86,58	68,94
1973	79,76	56,45
1963	55,67	46,31
1962	45,06	45,40
1952	30,40	37,24
1931	20,06	27,24
1921	18,72	24,66
1911	16,05	22,32



Lors du dernier recensement colonial, en 1952-53, apparut une nouvelle difficulté, la rivalité interprovinciale. Le gouvernement de Londres organisait l'indépendance prochaine. Les régions côtières du Sud, plus développées, étaient mieux préparées et plus impatientes que celles du Nord. Mais les résultats du recensement conduisirent les autorités coloniales à allouer à la région du Nord plus de la moitié des sièges de la Chambre des députés, ce qui fut dénoncé par les représentants du Sud comme une manœuvre, tendant à retarder l'indépendance et à assurer la domination du Nord. Du coup, organiser un recensement fiable devint un enjeu politique essentiel du Nigéria indépendant, ce qui est la pire des situations pour y parvenir.

Pour la première fois en mai 1962, le pays entier fut dénombré simultanément, dans des conditions techniques améliorées. Mais dès la publication des résultats, chaque région accusa chacune des autres d'avoir gonflé ses chiffres pour augmenter sa représentation au Parlement. Plusieurs

cas flagrants de fraude furent dénoncés. Certains districts voyaient leur population doublée en dix ans, tandis que pour d'autres les questionnaires du recensement avaient disparu. Il est cependant vraisemblable aujourd'hui que, par compensation des erreurs, le résultat global, 45 millions d'habitants, était acceptable. Toujours est-il que, par un vote unanime, ce recensement fut annulé et un autre entrepris un an plus tard. Ce fut catastrophique : en un an, l'augmentation constatée fut de 11 millions ! De 1963 date la *surestimation* de la population du Nigéria. Le gonflement généralisé des populations à tous les niveaux des États et des collectivités locales résultait à la fois des rivalités ethniques et de la compétition pour la répartition des subventions.

Croyant apaiser les querelles, le gouvernement s'empressa de cautionner les résultats, en dépit des critiques virulentes des experts qui avaient relevé de nombreuses anomalies. On sait que les affrontements interethniques ne firent en fait que s'exacerber : la guerre civile, dite du Biafra, qui dévasta le pays de 1967 à 1970, faillit faire voler en éclats la Fédération nigériane.

Une fois ce risque écarté, la population était plus sensibilisée que jamais au problème de la représentation régionale. Le gouvernement militaire, pour atténuer le clivage Nord/Sud, découpa le pays en douze États. Mais le poids politique et financier de ces nouveaux États devant dépendre de la population recensée, les mêmes causes produisirent les mêmes effets. Des fraudes importantes conduisirent à un résultat de 80 millions d'habitants au recensement de 1973, qui fut contesté par toutes les instances régionales et fédérales, si bien que le gouvernement finit par l'annuler, mais cette fois sans en décider un autre.

Le sujet devint au contraire tabou. Le Bureau des statistiques du Nigéria, suivi par les organisations internationales, publia des estimations de population, appliquant un taux d'accroissement annuel de 2,5% par an d'abord, plus rapide ensuite, aux 56 millions de 1963 et non, malheureusement, aux 45 millions de 1962. Le Nigéria, producteur de pétrole, put se passer de statistiques sérieuses pendant la période faste du *boom* pétrolier. Mais les vaches maigres étant revenues, tout gouvernement responsable ne pouvait plus ignorer ce besoin, si bien que l'administration militaire annonça son intention de ne rendre le pouvoir à des autorités civiles élues qu'une fois un recensement fiable rendu disponible.

Organiser le premier recensement fiable de l'histoire du pays était un titre de gloire pour le gouvernement qui le ferait. Le directeur de la

Commission nationale fit d'ailleurs savoir qu'il jouait son avenir politique sur la crédibilité du recensement, et il est désormais candidat à la Présidence du Nigéria.

En 1989, fut créée une commission permanente, autonome et centralisée, chargée d'entreprendre le recensement régulier de la population, de mettre en place un système d'état civil couvrant le pays tout entier, de conseiller le gouvernement sur les problèmes de population, et de tenir le public informé de ses activités. Des décrets draconiens furent pris par le gouvernement militaire pour assurer le bon déroulement du recensement de 1991 et protéger l'indépendance de la commission. Furent interdits sous peines de prison ferme et d'amendes d'autant plus élevées que les responsabilités étaient plus grandes :

- la contestation de l'effectif de la population d'un État fédéré par le gouvernement du dit État ;
- le refus de répondre aux questions posées par les agents recenseurs ;
- le refus de faire entrer les agents recenseurs chez soi ;
- le refus de se faire dénombrer ;
- le refus de se faire colorer le doigt pour indiquer qu'on a été recensé ;
- tout double ou multiple compte du même individu ;
- la destruction des documents du recensement ;
- la migration pendant la période du recensement ;
- la communication non autorisée de toute information concernant le recensement.

250 000 îlots de recensements furent délimités sur des cartes cadastrales remises à jour, 6000 agents permanents et 700 000 agents temporaires engagés. Une répétition générale dans 40 000 îlots, organisée du 12 au 14 mars 1991, détecta l'inflation des résultats dans 903 îlots, ce qui entraîna la suspension des agents du recensement concernés. Pour éviter toute dérive due aux solidarités ethniques, les directeurs régionaux et les superviseurs avaient été affectés loin de chez eux. L'Armée fut chargée d'organiser la communication par radio entre régions, et les téléphones furent mis sur tables d'écoute. L'armée et la police escortèrent les fourgons transportant le matériel du recensement. La presse, les médias, les célébrités intellectuelles, artistiques ou sportives du pays furent mobilisées pour faire du recensement une réussite nationale.

La Commission rendit publiques à l'avance les dix questions qui seraient posées au recensement, en insistant sur le fait qu'aucune question

ne concernait la religion ou l'origine ethnique. Seule la question sur le « village d'origine » permettrait d'étudier les migrations internes. Dernière précaution enfin, les frontières du Nigéria furent fermées du mercredi 27 au samedi 30 novembre 1991 et ces jours proclamés fériés.

Dans ces conditions, le recensement de 1991 apparaît comme le premier dénombrement fiable du Nigéria. A partir des résultats provisoires a été dressé le tableau 1, dans lequel sont « rétro-polées » des estimations sommaires de la population (2). Le taux d'accroissement moyen entre 1962 et 1991 serait de 2,4% par an, ce qui est vraisemblable.

Tous les problèmes n'ont évidemment pas disparu au lendemain du recensement. Du moins les contestations – comme celle de l'État de Oyo, à l'ouest, qui trouve sa population étonnamment basse par rapport au nombre d'enfants inscrits dans les écoles – seront-elles soumises à un *Census Tribunal* créé spécialement. Par ailleurs, les résultats du recensement ont modifié les données des débats politiques. Pour justifier les efforts demandés à la population en matière de planification des naissances, le risque de surpopulation doit évidemment être présenté différemment avec 90 millions d'habitants et avec 120 millions. Et le classement du Nigéria dans l'échelle du développement apparaît douteux : le nouveau chiffre de la population atténue la pauvreté moyenne du Nigéria. Le tableau 1991 du P.R.B. donnait au Nigéria 122,5 millions d'habitants et 250 dollars de produit national par habitant, contre 790 à la Côte d'Ivoire ; le tableau 1992 lui donne 90,1 millions d'habitants et 370 dollars, contre 730 à la Côte d'Ivoire.

Au-delà du cas – fort important au demeurant – du Nigéria, l'épisode illustre l'importance de l'indépendance des institutions statistiques d'un État, aussi souhaitable que celle des institutions judiciaires ou monétaires.

Élisabeth OMOLUABI (INED-CEPED *)
et Michel Louis LÉVY

(2) Voir à ce sujet le chapitre *Nigéria*, par A. ADEPOJU et J.A. EBIGBOLA (mai 1979) dans *L'évaluation des effectifs de la population des pays africains* (tome I), Groupe de démographie africaine (disponible au CEPED).

* Le Centre français sur la population et le développement (CEPED) est un groupement d'intérêt scientifique (G.I.S.) constitué entre l'INED et les organismes suivants : *École des hautes études en sciences sociales* (E.H.E.S.S.), *Institut national de la statistique et des études économiques* (INSEE), *Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération* (ORSTOM) et *Université Pierre et Marie Curie*.

Directeur : Francis GENDREAU – 15 rue de l'École de médecine, 75270 Paris cedex 06.

VIENT DE PARAÎTRE

POPULATION

N° 3 Mai-Juin 1992

SOMMAIRE

- J. Vallin – Causes de mortalité adulte dans les pays à faible mortalité.
- A. Chanazarian – Hausse récente de la fécondité en Haïti.
- J. Rychtarikova, D. Dzurova – Les disparités géographiques de la mortalité en Tchécoslovaquie.
- J.-P. Terrail – Destin scolaire des sexes.
- F. Cribier, A. Kych – La migration de retraite des Parisiens.
- P. Darlu, J. Ruffié – L'immigration dans les départements français étudiée par la méthode des patronymes.
- La nuptialité.
IX^e colloque national de démographie
- M. Frézel-Losey – Les nouvelles formes de conjugalité.
- J. Carbonnier – Le droit entre le droit et le non-droit.

INSTITUT NATIONAL D'ÉTUDES DÉMOGRAPHIQUES

ALAIN DROUARD

UNE INCONNUE
DES SCIENCES SOCIALES
LA FONDATION
ALEXIS CARREL
1941-1945



ÉDITIONS DE LA MAISON DES SCIENCES DE L'HOMME



SANTÉ PUBLIQUE

Tabac et mortalité

La presse s'est fait l'écho d'un accord passé en Grande-Bretagne entre les pouvoirs publics et l'Association des médecins pour inscrire le tabagisme parmi les causes officielles pouvant figurer sur un bulletin de décès (1).

La classification actuellement employée aussi bien en Grande-Bretagne qu'en France (9^e révision de la C.I.M.) contient certes une rubrique 305.1 « *Abus de tabac* », mais les médecins anglais et français désignent celle-ci très rarement. Elle apparaît comme cause initiale de décès pour quelques dizaines de cas par an. Si on totalise tous les décès où le tabagisme est mentionné, comme cause initiale ou secondaire, on obtient des résultats de l'ordre de quelques cen-

taines ou de quelques milliers, fort éloignés en tout cas des 60 000 décès par an en France (2), 100 000 en Grande-Bretagne, que les spécialistes attribuent à l'usage de tabac.

Cette sous-déclaration considérable n'est pas étonnante. Le tabagisme est certes reconnu comme un comportement nocif, mais n'est pas perçu, même par les médecins, comme une affection ou un état morbide ayant sa place sur un certificat médical de la cause de décès. En Grande-Bretagne, les certificats médicaux désignant une cause de décès douteuse sont en principe, vérifiés par un médecin légiste (coroner) et, avant le récent accord, le terme « tabagisme » était classé parmi les mentions suspectes. D'ailleurs, le médecin certificateur peut ignorer si le défunt était ou non fumeur et il limite l'information portée sur le bulletin à l'affection principale, éventuellement à deux ou trois, sans y décrire l'ensemble des antécédents.

Le lien éventuel entre le tabagisme et l'affection mortelle est plutôt une présomption fondée sur une relation statistique. Autrement dit, il est rare qu'on puisse désigner une personne particulière comme étant morte de l'usage de tabac, mais on

peut observer qu'une certaine proportion des victimes du cancer du poumon ou de telle autre maladie sont des fumeurs.

Un éventuel changement du comportement des médecins certificateurs ne peut résulter que de la modification de leur système de diagnostic, lequel ne peut être obtenu que par une information spéciale du corps médical sur les pathologies liées au tabac – combiné ou non à l'alcool – et la façon d'en mesurer l'incidence. Les médecins français, par exemple, n'associent guère l'usage du tabac aux cancers du pancréas, de la vessie et du rein. Un accord sur un programme particulier de formation, entre l'Ordre des médecins et les pouvoirs publics, heurterait les traditions libérales et éthiques du corps médical français, mais on peut envisager que les organismes professionnels eux-mêmes mènent une campagne de sensibilisation. L'attribution de quelques dizaines de milliers de décès par an à l'abus de tabac, directement par les médecins lors de la déclaration de la cause de décès, pourrait inciter les consommateurs à la modération de façon plus efficace que les calculs des épidémiologistes.

Alfred NIZARD

(1) Cf *Le Monde*, daté du 2 sept. 1992

(2) « *Alcool, tabac, mortalité* », par Francisco MUNOZ-PEREZ et Alfred NIZARD, *Population et Sociétés*, INED, n° 254, février 1991.